



Dans une note adressée à la presse haïtienne, l'avocat et opposant politique, André Michel, a remercié tous ceux et celles qui l'ont accompagné, mercredi, lors de sa comparution au cabinet d'instruction sur invitation du juge Lamarre Belizaire autour du dossier de l'assassinat de Frantzy Duverseau, en octobre 2010.

Me André Michel remercie particulièrement les militants du secteur populaire, les étudiants, l'UNNOH, La FOPARC et le conseil de l'ordre, les avocats du barreau de Port-au-Prince, les organisations de droits humains et le MOPOD pour leur « support sans faille » dans le cadre de cette affaire.

L'avocat a indiqué que malgré les persécutions politiques, il n'abandonnera pas la lutte contre la corruption et l'injustice sociale.

En effet, mercredi sur ordre du juge d'instruction Lamarre Belizaire, les frères Enold et Josué Florestal considérés comme des prisonniers politiques, ainsi que Me André Michel ont été auditionnés pendant plusieurs heures au cabinet d'instruction dans le cadre de l'assassinat de Frantzy Duverseau.

A l'issue de la séance, le juge a ordonné à ce que les prisonniers soient reconduits au pénitencier national.